

ASSEMBLÉE NATIONALE

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 157

présenté par

M. Dessigny, M. Allisio, M. Mauvieux, M. Fouquart, Mme Marais-Beuil, M. Renault, M. Loubet
et M. Weber

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
